

# COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 MAI 2013

Le Conseil Municipal de la Commune de CREUZIER-LE-VIEUX dûment convoqué, s'est réuni à 19h30 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude TULOUP, Maire.

\*\*\*\*\*

**Approbation du compte-rendu** du précédent Conseil.

### I/ COMMUNICATIONS

#### 1/ JURY D'ASSISES 2014

Tirage au sort fait et transmis au Tribunal de Grande Instance à Moulins.

\*\*\*\*\*

### II/ DELIBERATIONS

#### 1/ APPEL D'OFFRES des travaux de la Mairie (suite et fin)

Dans le cadre des travaux d'aménagement et d'extension de la Mairie, le Maire présente **le résultat de l'ouverture et de l'analyse des plis** reçus, suite à la réunion de la 2<sup>ème</sup> commission d'appel d'offres du 23 avril 2013 :

TABLEAU D'ATTRIBUTION			
N° du registre	CANDIDATS retenus	MONTANTS de base en €.H.T. + option	MONTANTS de base en €.T.T.C. + option
1	EIFFAGE	83 084,73	99 369,34
2	REOLON	139 000,00	166 244,00
3	GRIFFET	45 551,90	54 480,07
5	SUCHET	13 300,63	15 907,55
6	CABANNES	59 723,00	71 428,71
7	DION	33 990,35	40 652,46
9	LAMOTTE	2 565,35	3 068,16
11	ADIP	11 185,80	13 378,22
12	MONTMARAUL T ENERGIES	13 419,27	16 049,45
13	DIAZ	57 671,49 + option 3 : 26 055,56	68 975,10 + option 3 : 31 162,45
14	DUMONT ELECTRICITE	70 985,31	84 898,43

Après avoir analysé les offres reçues, le Conseil Municipal choisit de retenir l'offre des entreprises ci-dessus qui, en plus des critères préalablement définis dans l'avis, sont les moins disantes ; et autorise le Maire à signer les documents correspondants.

## **2/ EMPRUNT de 260 000€**

Le Maire invite le Conseil Municipal à examiner les propositions reçues de plusieurs établissements financiers pour un prêt destiné à financer les travaux d'aménagement et d'extension de la Mairie, dont le coût total hors taxes s'élève à 666 589,60Euros.

Après examen et délibération, le Conseil Municipal approuve, à la majorité des membres présents, l'offre de prêt « CITE GESTION FIXE » faite par le CREDIT MUTUEL du MASSIF CENTRAL, et décide en conséquence d'autoriser Le Maire à réaliser et à signer auprès du CMMC un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros :	260 000 €uros
Objet :	Programme « Aménagement/Extension de la Mairie »
Durée :	10 ans
taux fixe :	2,88 %
Périodicité des échéances :	trimestrielle
Type d'échéances :	Echéances constantes / Amortissement progressif
Montant des échéances :	40 163,20 €uros
Commission d'engagement :	0,15 % du montant du prêt

## **3/ VVA : Projet du Très Haut Débit**

Sachant que le Conseil Communautaire de VVA a donné un avis favorable à l'extension de ses compétences afin de se doter d'une compétence facultative supplémentaire intitulé « soutien au projet THD de la Région Auvergne » lui permettant de compléter ses attributions en matière de THD, et en particulier d'apporter son soutien au projet en ce qui concerne l'Axe 2 du SDTAN, réalisé dans le cadre d'un contrat de partenariat ; considérant qu'il convient, en matière de THD, de doter l'agglomération de l'ensemble des compétences statutaires lui donnant les moyens des actions qu'elle envisage ; considérant en effet que pour soutenir l'initiative de la Région Auvergne de favoriser le développement du THD à l'échelle de la région, laquelle initiative participe du développement économique de l'ensemble du territoire Auvergnat, VVA a d'ores et déjà déclaré d'intérêt communautaire le soutien au projet THD de la Région Auvergne en ce qu'il concerne l'Axe I du SDTAN, à savoir : le développement du THD sur les sites prioritaires de l'enseignement, de la santé, des administrations et des entreprises ; et considérant qu'il convient en outre de doter la Communauté d'Agglomération des attributions lui permettant d'apporter son soutien à la Région Auvergne au titre de l'Axe 2 du SDTAN repris dans les objectifs du contrat de partenariat ; Le Maire propose d'approuver la dotation par VVA d'une compétence facultative supplémentaire intitulée « soutien au projet THD de la Région Auvergne » lui permettant de compléter ses attributions en matière de THD, et en particulier d'apporter son soutien au projet en ce qui concerne l'Axe 2 du SDTAN, réalisé dans le cadre du contrat de partenariat. Accord des membres du Conseil.

## **4/ URBANISME : alignements**

Il est proposé de procéder aux acquisitions suivantes dans le cadre de procédure d'alignement aux montants estimés par France Domaine en date du 15 avril 2013 :

- 4 parcelles appartenant à Madame Noëlle DELEFORTRIE, situées Allée des Pommiers et cadastrées : section n°674 de 74m<sup>2</sup>, n°517 de 32m<sup>2</sup>, n°525 de 114m<sup>2</sup> et n°546 de 214m<sup>2</sup>, aux montants respectifs suivants : 310€, 130€, 470€ et 880€ ; acte notarié l'étude de Maître Marc GANDRE, 6 rue Saint-Nicolas à TONNERRE (89700).

- 2 parcelles appartenant aux Consorts BIDET, situées rue des Bordes et cadastrées section AR n°639 de 28m<sup>2</sup> et n°640 de 98m<sup>2</sup>, aux montants respectifs suivants : 130€ et 460€ ; acte notarié en l'étude de Maître Jean-Marc CORRE, 17 rue Antoinette Mizon à CUSSET (03).

- 2 parcelles appartenant aux Consorts PINARD, cadastrées section AP n°950 de 7m<sup>2</sup> et n°951 de 65 m<sup>2</sup> ; aux montants estimés de 31€ et de 260€ ; acte notarié en l'étude de Maître François ROBELIN, 24bis rue Lucas à VICHY (03).

Après délibération, approbation du Conseil Municipal, à la majorité des membres présents.

**5/ VVA** : soutien au projet de contournement de Vichy par le sud-ouest (*enquête publique du 29 avril au 31 mai 2013*)

Considérant l'impérieuse et urgente nécessité de réaliser le contournement de l'agglomération vichyssoise ; considérant qu'avec le prolongement de la liaison autoroutière A719 Gannat-Bellerive-sur-Allier en cours de réalisation et le contournement nord-ouest de l'agglomération – en cours d'étude -, la réalisation du contournement sud-ouest – opération sous maîtrise d'ouvrage du département de l'Allier – permettra une organisation cohérente indispensable pour le développement de l'agglomération de Vichy, 2<sup>ème</sup> agglomération d'Auvergne ; considérant l'attente des populations des 5 communes de l'agglomération riveraines (Brugheas, Espinasse-Vozelle, Serbannes, Hauterive, Saint-Yorre) mais aussi d'autres communes qui seront également impactées par ce projet (Bellerive-sur-Allier, Abrest notamment) ; et considérant les modalités retenues par le maître d'ouvrage permettant une prise en compte de la dimension environnementale du projet ; Le Maire propose de réaffirmer notre détermination de mener à bien la mise en place du schéma routier du contournement de l'agglomération de Vichy dont le contournement sud-ouest constitue une des composantes ; d'émettre un avis très favorable à ce projet qui prend en compte la dimension environnementale exigée pour la réalisation d'une telle infrastructure ; et de donner délégation au Président de la Communauté d'agglomération pour verser cet avis à l'enquête publique qui va être engagée du 29 avril au 31 mai 2013.

Après délibération, approbation du Conseil Municipal, à la majorité des membres présents.

**6/ MAISON DE L'ENFANCE** : interventions baby-gym

Dans le cadre d'un programme d'animation concernant la motricité des enfants des services de la Halte-garderie et du Relais des Assistantes Maternelles, Le Maire propose la mise en place d'une convention permettant de programmer 8 interventions à 20€ chacune (45mn de cours + 15mn de préparation) : les 17, 23 et 30 mai ; les 6, 14, 20 et 28 juin et le 4 juillet 2013. Pour cela, il est prévu l'intervention de 2 jeunes animateurs titulaires du BPJEPS « Activités gymnastiques, de la forme et de la force » : Mademoiselle Audrey DIDIER et Monsieur Anthony PERROT.

Après délibération, approbation du Conseil Municipal, à la majorité des membres présents.

**7/ DEMANDE DE SUBVENTION FFF** : clôture du terrain de Rhue

Dans le cadre du projet de réfection de la clôture du terrain de football de la zone de Vichy-Rhue, voté au budget de cette année pour un montant de 14 476<sup>€HT</sup>, Monsieur CROUZIER propose de demander une subvention à la FFF. Accord de la majorité des membres présents.

\*\*\*\*\*

Séance levée à 21h45